

COMMUNE DE SAINT MADEN

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 DECEMBRE 2022

Nombre de membres : 11

En exercice : 9 -

Présents : 8 - Date de convocation : 01/12/2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit décembre deux mil vingt-deux à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes sous la présidence de Monsieur LECHEVESTRIER Jean-Luc, Maire.

ETAIENT PRESENTS : LECHEVESTRIER Jean-Luc, Maire, CHENU François, FAUCON Patrick, PEDRON Nathalie, adjoints au Maire, Elodie REHEL, ROBERT Emilie, QUEMERAIS Thomas, QUEMENEUR Hélène

Absent excusé : LECHEVESTRIER Manuel (pouvoir à Jean-Luc LECHEVESTRIER),

SECRETAIRE DE SEANCE : Emilie ROBERT

ORDRE DU JOUR :

- Décision modificative budgétaire ;
- Tarifs communaux au 01/01/2023
- Sentier de randonnée : subvention contrat de territoire (modification) ;
- Panneaux de signalisation routière à la « Frulais » ;
- Questions diverses (vœux du maire, ...).

Décision modificative budgétaire (2022-12-01)

A l'unanimité des présents, les membres du conseil municipal votent la décision modificative budgétaire présentée : dépenses supplémentaires de la section de fonctionnement de 5700 € financées par les droits d'enregistrement perçus en 2022 (cf doc. Joint).

Tarifs communaux au 01/01/2023 (2022-12-02)

Le conseil municipal valide les tarifs 2023 ci-après :

La Salle polyvalente

OPTIONS	Personnes domiciliées Commune		Personnes hors Commune	
	ETE	HIVER	ETE	HIVER
Location 2 jours	150 €	190 €	250 €	290 €
Location 1 jour, 1 midi, 1 soir	120 €	155€	200 €	235 €
Réunions diverses : Loto, concours de belote, ... ½ journée en semaine	30 €	65 €	70 €	105 €
Vin d'honneur	30€	65 €	70 €	105 €
Réunion familles après obsèques	25 €	30 €	25	30
Option sono-vidéo			30	30

Application d'un supplément de 250 € ou 100 € selon l'état de la salle en cas de restitution des locaux en mauvais état de propreté. Tarif hiver applicable du 1^{er} novembre au 30 avril.
2 locations gratuites par an et par association communale. Montant des arrhes versés à la réservation 60 €.

Caution 250 € (émission titre formant avis somme à payer 2 mois avant location).

Tarifs en vigueur pour toute nouvelle demande de location émise à compter du 15/7/21.

Location du 31 décembre (soirée Saint Sylvestre) : réservée exclusivement aux habitants de Saint Maden

Le Bâtiment communal à l'étang de la Gravelle

Location du bâtiment uniquement, le plan d'eau est un espace public

	<i>1 jour</i>	<i>Forfait week end 2 jours</i>
Personne de la commune	70 €	100 €
Personne hors commune (canton ou communes limitrophes)	100 €	150 €

Rassemblement associations - Vin d'honneur, : 25 €.

Les concessions dans le cimetière communal

(Inchangés)

Concession 30 ans..... 60 € le m²

Concession 20 ans..... 50 € le m²

Case Columbarium

Durée 10 ans : 200 €

15 ans : 300 €

20 ans : 400 €

Cavernes

Durée 10 ans : 100 €

15 ans : 150 €

20 ans : 200 €

Jardin du souvenir

Dispersion des cendres : 20 €

commémoratif 30 €.

Dispersion des cendres avec fourniture et pose plaque sur monument

Sentier de randonnée : subvention contrat de territoire (modification) (2022-12-03)

Le maire rappelle la demande de subvention transmise au conseil départemental 22 (contrat de territoire 2022/2027) dans le cadre des travaux de création du sentier de randonnée. Il a été informé que toute subvention d'un montant inférieur à 10 000 € ne peut être prise en compte, or, le plan de financement présenté chiffre le prévisionnel d'aide à 23 392 € soit un solde de 5003 € sur le montant total de 28 395 €.

Après délibération, le conseil municipal modifie le plan de financement présenté au Département tel que suit :

DEPENSES

Travaux (mécaniques, réfection d'ouvrages, construction sanitaire, barbecue, four à pain...), matériaux et fournitures dont signalétique	63 000 €
--	----------

RECETTES

Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (2022), 30 % sur base subvent. HT 52694 €,	25.09%	15 808 €
Contrat Départemental de Territoire (Département 22) - base subventionnable 63 000 €	45.07%	28 395 €
Autofinancement commune -base subventionnable 63 000 €-	30%	18 797 €
	100	63 000 €

Panneaux de signalisation à la « Frulais » (2022-12-04)

Le conseil municipal valide la fourniture de panneaux de signalisation de police à la « Frulais » pour un montant de 6270 € TTC. La limitation de la vitesse est fixée à 30 km/heure (votes : 7 voix pour 30 km/h, 2 voix pour 50 km/h).

Questions diverses :

Vœux du maire : dimanche 08 janvier 2023 11 h à la salle des fêtes.

Saint Maden,
Le 15/12/2022

Le maire,

La secrétaire de séance,

